

Stratégie régionale pour l'économie sociale et solidaire

ESS 2028

2022-2028

Sommaire

- 4** **Éditorial**
- 6** **Introduction**
- 8** **Méthodologie d'élaboration**
- 12** **Contenu de la stratégie ESS**
Vision globale de la trame
- 16** **Axe 1 : soutenir la croissance durable de l'ESS**
en Île-de-France
- 22** **Axe 2 : faire de l'ESS un partenaire clé**
de l'économie francilienne
- 28** **Axe 3 : mettre l'ESS au cœur des grandes**
transformations de l'économie
- 34** **Gouvernance de la stratégie ESS**

ÉDITORIAL



© Morgan DRESSE

Valérie Péresse,
présidente de la
Région Île-de-France



© Hugues-Marie DUCLOS

Sylvie Mariaud,
vice-présidente de la
Région Île-de-France chargée
de l'économie sociale et solidaire
et des achats responsables

L'économie sociale et solidaire (ESS) fait partie intégrante de l'économie francilienne : elle représente plus de 7% des établissements privés, tous secteurs d'activité confondus, et plus de 400 000 emplois dans nos territoires soit l'équivalent de 7,2% des emplois franciliens. Dès 2017, nous avons choisi de donner une place toute particulière au développement de l'ESS pour déployer ses valeurs de solidarité et d'attention aux plus fragiles, ses modèles économiques résilients, innovants et ancrés dans les territoires ; tout en valorisant les entrepreneurs de l'ESS, passionnés et déterminés à faire bouger les lignes de l'économie traditionnelle.

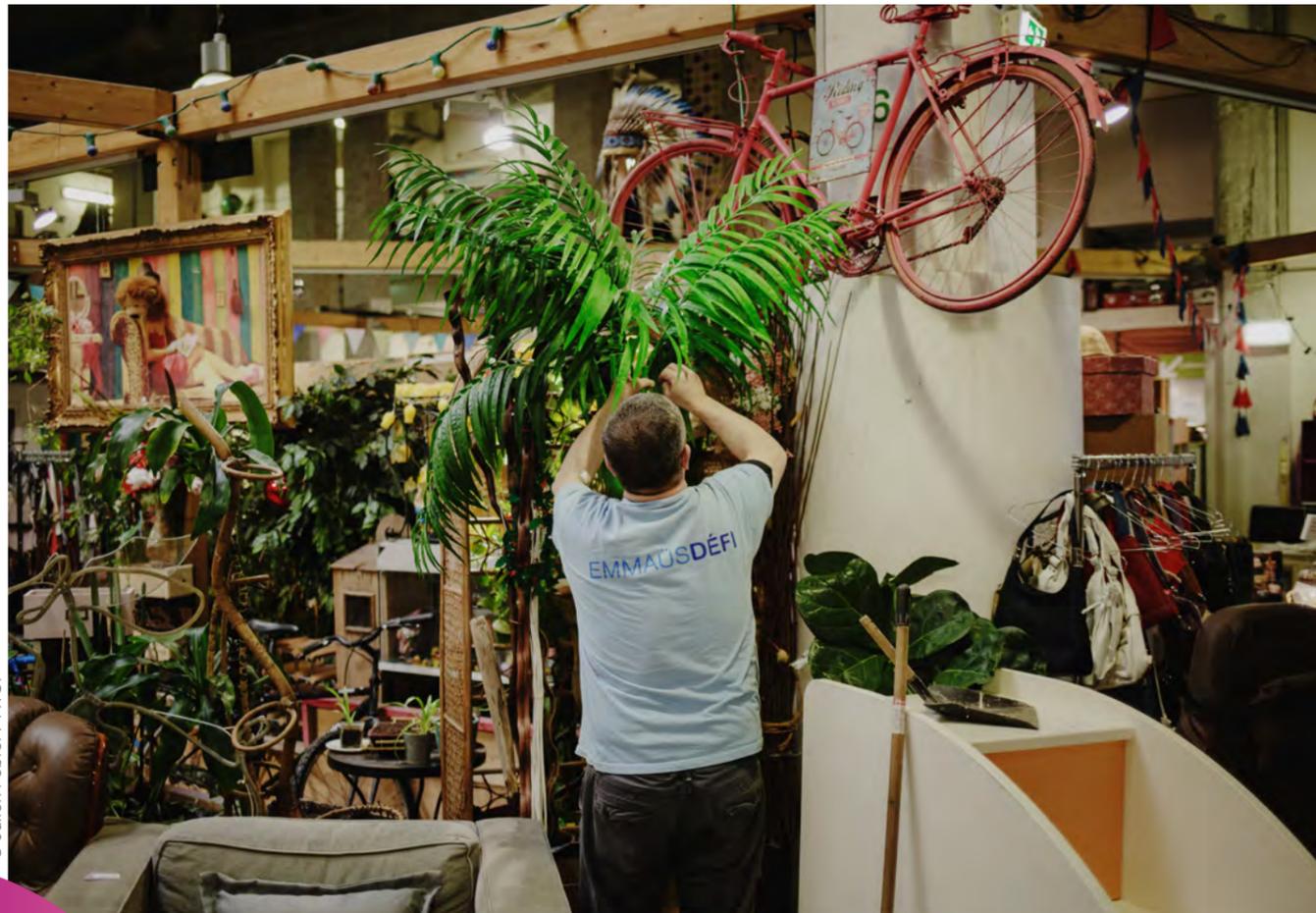
Ces ambitions, nous les avons matérialisées dans des mesures novatrices et largement mobilisées par les acteurs franciliens de l'ESS : l'accès aux aides économiques de droit commun, la création d'un programme d'accélération pour accompagner le changement d'échelle des structures de l'ESS, l'accompagnement des coopérations entre l'ESS et l'ensemble des acteurs économiques, l'intégration de l'ESS dans les marchés régionaux, le soutien aux principales têtes de réseaux franciliennes... Autant d'actions qui ont légitimé le rôle de « Région plateforme » au service du développement de ces structures.

La pandémie a durement affecté notre tissu économique dans son ensemble et fragilisé durablement les modèles de l'économie sociale et solidaire. Face à l'urgence, la Région et ses partenaires ont mobilisé toutes leurs ressources pour aider à la sauvegarde des entreprises et des emplois de l'ESS. Dorénavant, avec la récurrence des crises économiques, sociales et climatiques qui guette, nous devons maintenir une vigilance et une volonté de tous les instants, en lien avec nos partenaires et avec les acteurs qui œuvrent sur le terrain, pour accompagner au mieux les structures de l'ESS en Île-de-France dans toutes les phases de leur développement.

En 2021, nous avons souhaité donner sa pleine visibilité à l'ESS au sein de notre politique régionale, en confiant à Sylvie Mariaud une vice-présidence à l'ESS et aux achats responsables. La stratégie régionale de l'ESS 2022-2028, dans la continuité de notre stratégie de développement économique « Impact 2028 », va ainsi nous permettre de travailler avec nos partenaires à la poursuite de nos objectifs communs et au déploiement d'outils adaptés aux besoins de ces entreprises. Cette nouvelle feuille de route vient notamment renouveler nos ambitions en la matière et notre conviction : pour transformer notre économie en profondeur et répondre efficacement aux grands défis des prochaines années, nous avons besoin des acteurs de l'ESS. Pour réduire les inégalités sociales et territoriales, et pour construire une économie francilienne plus juste et plus inclusive.



INTRODUCTION



Après deux années de crise sanitaire prolongée qui ont brutalement freiné l'activité économique francilienne, l'ESS a fait preuve d'une résilience remarquable, loin devant le secteur privé en termes de sauvegarde des emplois¹. La mobilisation massive de la Région, de l'État, des collectivités et des entrepreneurs eux-mêmes a permis de limiter les fermetures d'établissements tout en préservant la trésorerie des structures, grâce à des nombreux dispositifs d'urgence particulièrement avantageux (Fonds Résilience avec l'abandon des remboursements liés à la part régionale, Fonds de Solidarité, Prêt Rebond, Prêt Garanti par l'État...).

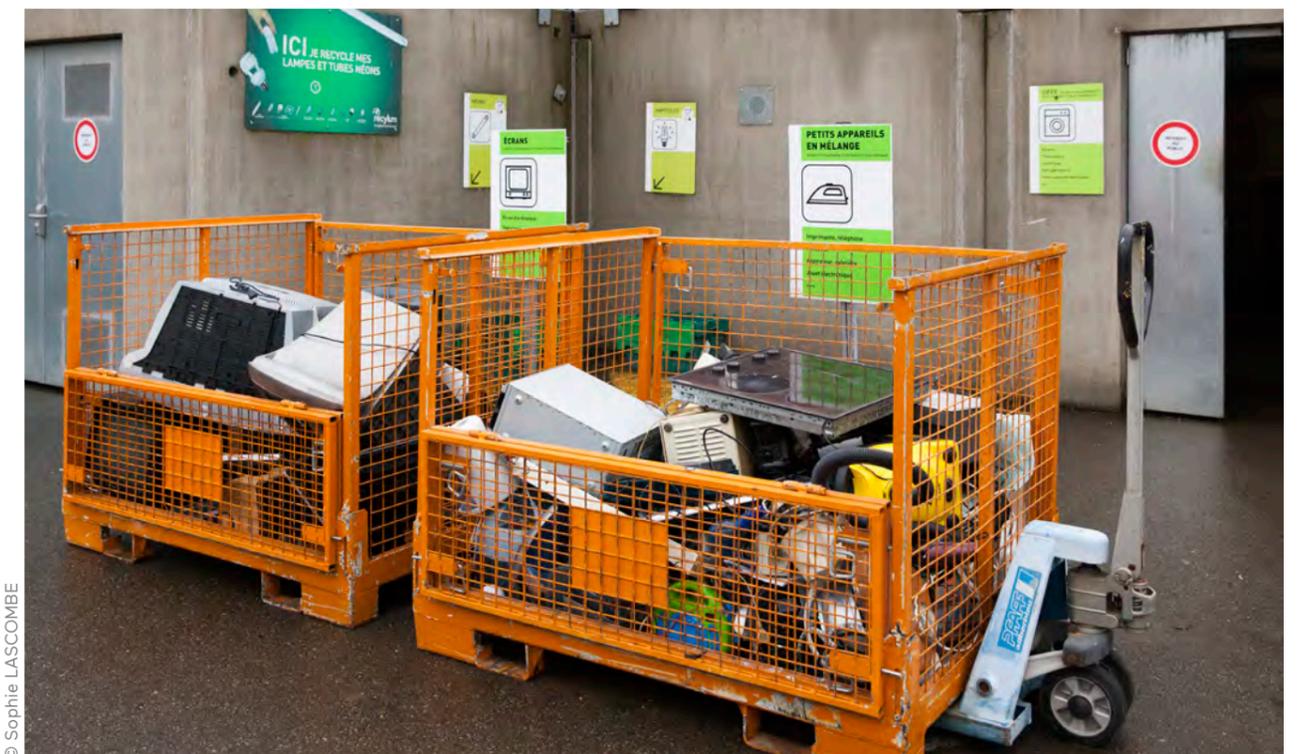
1. Tous les chiffres sur les impacts de la crise Covid sur l'ESS francilienne peuvent être retrouvés dans le Panorama de l'ESS en IDF 2021, publié par la CRESS Île-de-France : <https://www.cressidf.org/documents/6947/>

En 2022, l'économie sociale et solidaire en Île-de-France représente plus de 33 400 établissements et 400 000 emplois, soit 7,3% des établissements non publics et 7,2% du total des emplois, contre 10,5% au niveau national. La concentration des sièges d'entreprises en Île-de-France explique une partie de ce décalage, mais n'épuise pas le constat d'une marge de croissance conséquente de l'emploi ESS, que la Région a souhaité accompagner à travers sa première Stratégie ESS, adoptée en 2017 et arrivée à échéance en 2021. La dynamique de créations d'emplois précédant la crise Covid confirmait déjà la justesse de cette ambition : en 2019, la Région Île-de-France a été l'une des seules régions observant une hausse de l'emploi ESS (+ 1%). En 2021, avec un effet de rattrapage à prendre en compte : l'ESS observe une croissance de 3% de l'emploi en 2021 (+2,6% sur la période 2019-2021) alors que le secteur privé hors-ESS perd 0,1% sur ces trois ans².

33 400 établissements
400 000 emplois

Du fait de sa part statistique relativement faible dans l'économie francilienne, l'ESS pourrait être considérée comme un écosystème intervenant en simple complémentarité des activités et modèles de l'économie dite « classique ». Mais cet écosystème, qui est un mode d'entreprendre à part entière, a le potentiel pour devenir bien plus qu'un « maillon de la chaîne » économique : c'est pourquoi, dès 2017, la Région Île-de-France a porté la conviction que l'ESS a la capacité de partager et de diffuser ses valeurs auprès des entreprises classiques, des territoires et des franciliens au sens large. Car si toute entreprise n'a pas vocation à devenir sociale et solidaire au sens statutaire, **toutes les entreprises doivent prendre leur part et s'engager dans la réduction des nombreuses fractures (économiques, sociales, territoriales...)** que la Région Île-de-France s'est donnée pour ambition de réduire dans ce nouveau mandat.

La Région a en effet adopté le 19 mai 2022 son nouveau schéma de développement économique et d'innovation, la stratégie « IMPACT 2028 ». Le cap fixé par la Région est clair : les acteurs économiques franciliens doivent se mettre au diapason de l'impact (social, sociétal, environnemental et territorial), pour assurer dans les prochaines années la souveraineté et soutenabilité de l'économie francilienne.



© Sophie LASCOMBE

2. Chiffres fournis par l'Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS Île-de-France.



© Hugues-Marie DUCLOS

Cet objectif ne peut d'ailleurs être envisagé sans appréhender un nécessaire changement de paradigme pour l'économie francilienne, que la Région porte également dans le cadre de sa Stratégie Régionale pour l'Économie Circulaire (SREC), adoptée en septembre 2020³ : tout comme l'économie circulaire appelle à produire et consommer différemment, en sortant d'un modèle linéaire fondé sur le triptyque « produire – consommer – jeter », l'ESS appelle à entreprendre autrement, pour générer des emplois durables, renforcer la cohésion sociale et fournir des solutions aux besoins socio-économiques des territoires.

Dans cette démarche collective de transformation des pratiques économiques, l'ESS aura donc un rôle central et moteur : celui de montrer l'exemple, de coopérer, d'inspirer, d'entraîner l'économie dite « classique » ... Précisément pour opérer ce changement de paradigme, en sortant de logiques économiques « réparatrices », de « bonnes intentions » ou de « compensation » : **la Région Île-de-France souhaite que dès 2022, la norme économique soit résolument celle de l'impact.**

Pour que l'ESS soit en mesure de jouer ce rôle, la Région a mis en œuvre dès 2017 une stratégie dédiée au développement des structures productives de l'économie sociale et solidaire. La mise en œuvre de la précédente stratégie a permis à la Région de s'affirmer comme une « **Région plateforme** » pour l'ESS, dont le rôle est celui d'un **facilitateur, d'un intermédiaire qui favorise le dialogue et la rencontre autour d'enjeux très opérationnels du développement de l'ESS**, qui anime et soutient les principaux réseaux franciliens en faveur de la promotion et de la mise en visibilité des structures franciliennes ; mais qui assure aussi un rôle de « **développeur économique** » de l'ESS, grâce à plusieurs dispositifs phares mis au service des entreprises sociales et solidaires (Gamme Up, Accélérateur ESS, InvESS...) et de leur création d'emplois.

C'est sur les acquis de cette précédente stratégie, qui

constituent un socle solide, que la Région souhaite poursuivre sa politique de soutien au développement de l'ESS, en formulant des ambitions renouvelées et amplifiées. Cette feuille de route opérationnelle permet de décliner ces ambitions en actions concrètes qui embarquent la Région et ses partenaires au service de cet écosystème. Signal fort s'il en faut : **Valérie Pécresse a souhaité créer dès le début de son nouveau mandat, en juillet 2021, une Vice-présidence à l'ESS et aux achats responsables, confiée à Sylvie Mariaud, en lieu et place de la délégation spéciale à l'ESS du précédent mandat. Ce repositionnement, qui traduit une volonté politique forte et confère une visibilité importante à l'ESS dans les politiques régionales, implique d'aller plus loin dans cette nouvelle période stratégique.**

Dans le paysage économique actuel, et dans les projections de la Région en matière de développement économique, l'ESS offre des solutions et des bonnes pratiques pour l'ensemble de l'économie, et un écosystème à accompagner résolument dans son développement : c'est une économie de valeurs, de convictions, portée par des entrepreneurs résilients, passionnés, désireux de faire bouger les lignes, et pour qui le fameux « business as usual » n'est pas un scénario envisageable pour construire l'économie de demain. **L'ESS a été à l'avant-garde de ce qu'on appelle**

aujourd'hui « l'économie à impact », terme très englobant désignant les acteurs économiques qui cherchent à réconcilier activités productives et impact social et/ou environnemental. Dans cet écosystème dont les frontières sont encore mouvantes, l'ESS, clairement identifiée grâce à la loi du 31 juillet 2014, a fait et continue de faire la preuve concrète et incarnée de la pertinence et de la viabilité économique de cette réconciliation.

L'ESS est porteuse de sens, dans un contexte où les acteurs économiques traditionnels cherchent leur « raison d'être » ou leur « mission » ; où près d'un jeune sur 3 entrant sur le marché du travail rêve d'entreprendre pour « contribuer à changer le monde »⁴, quand d'autres enfin interpellent les grands donneurs d'ordres pour **construire une économie plus juste et plus engagée face aux grands défis sociaux et environnementaux.**

L'ESS est source d'innovation et de solutions pour « mieux vivre » en Île-de-France : ses activités, ses produits et services, ses modèles vertueux **contribuent concrètement à réduire les fractures sociales et territoriales.**

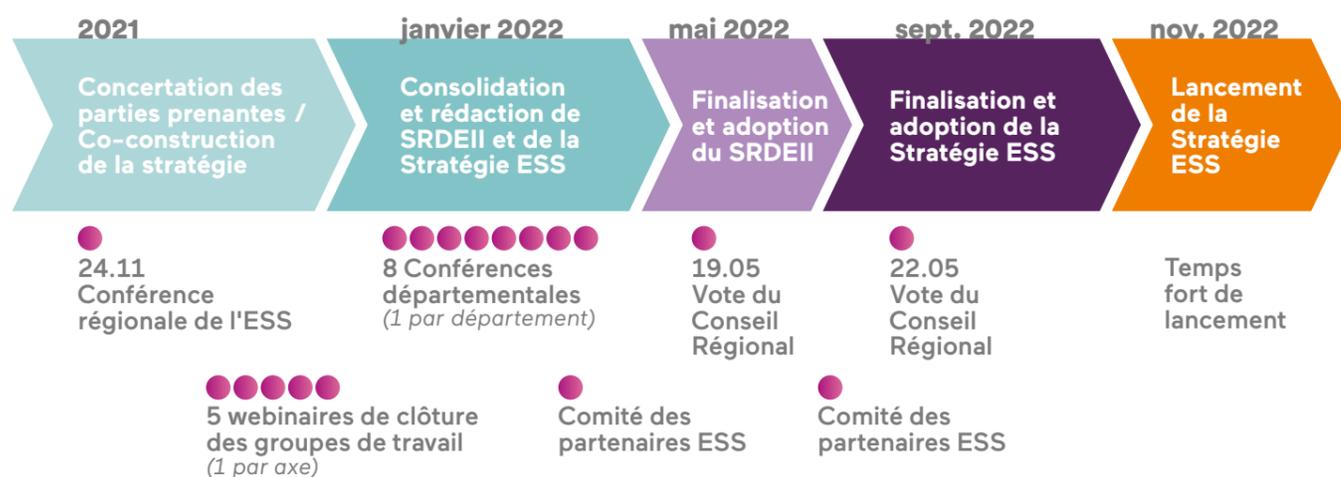
3. https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/11/strategie_economie_circulaire_2030.pdf

4. Selon le dernier baromètre « Jeunes et création d'entreprise » de OpinionWay pour France Active, publié en février 2022 : 47 % des jeunes de 18 à 30 ans veulent créer leur entreprise, 65% pour contribuer à changer le monde.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

La consultation de l'écosystème ESS a été pleinement intégrée à la méthodologie des concertations menées par les services de la Région dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie Impact 2028.

Cette phase d'écoute des acteurs économiques, ouverte en octobre 2021, a été présentée à l'écosystème ESS à l'occasion de la **Conférence Régionale de l'ESS, qui s'est tenue le 24 novembre 2021 à la Préfecture de Région**. Cette conférence a permis de présenter aux participants (une soixantaine de représentants issus de réseaux ESS, de structures et d'acteurs clés de l'accompagnement et du financement de l'ESS) les grandes orientations du prochain SRDEII, ainsi que la méthodologie des concertations et la place transversale de l'ESS dans cette démarche (voir le calendrier ci-dessous).



Entre septembre 2021 et mars 2022, plusieurs canaux de consultation de l'écosystème francilien ont ainsi été déployés, dans lesquels l'ESS a pris une place très conséquente :

- 22 structures/réseaux de l'ESS conviées aux ateliers de travail autour des différents axes du SRDEII Impact 2028, soit une trentaine de participants effectifs ;
- Une quinzaine de structures ou réseaux de l'ESS rencontrés lors d'auditions bilatérales, par la Vice-présidente ainsi que par les services ;
- Sur la plateforme en ligne consacrée aux concertations autour de la nouvelle stratégie de développement économique, **7% de répondants ESS** au questionnaire transverse sur le développement économique de l'IDF, ce qui est représentatif de la part réelle de l'ESS dans l'économie francilienne ;
- **Sur cette même plateforme, l'axe transverse ESS est l'espace de débat en ligne qui a recueilli le plus d'échanges et de contributions ;**
- 3 contributions sous forme de documents transmis via la plateforme de la part de nos partenaires : CRESS, GRAFIE et URSCOP, dont les propositions ont été relues et intégrées le cas échéant directement dans le SRDEII. Par ailleurs, de nombreuses autres contributions reçues via cette plateforme (Etablissements Publics Territoriaux et EPCI, Etat, CCI, CMA, Métropole du Grand Paris...) ont abordé le sujet de l'ESS.

Ces concertations ont ainsi permis de **mobiliser de façon très large l'écosystème ESS autour de la construction de la stratégie régionale de développement économique, de recueillir de nombreuses contributions et de susciter l'adhésion des partenaires quant aux orientations prises dès l'adoption du SRDEII en mai 2022.**

Dans la continuité de ces travaux, le Comité des partenaires ESS, qui rassemble une quinzaine de réseaux clés de l'ESS (fédérateurs, financeurs, accompagnateurs...), a été associé de près à la construction de la feuille de route dédiée à l'ESS.

De nombreux membres du comité des partenaires ont participé aux ateliers, été auditionnés et apporté des contributions directes durant la phase de concertations.

Une réunion du comité des partenaires a été consacrée aux échanges sur le SRDEII ainsi que la préfiguration de la stratégie ESS le 11 février 2022, pour valider collectivement les premières orientations de la stratégie.

Le 17 juin 2022, le comité des partenaires ESS s'est à nouveau réuni autour de la Vice-présidente pour parcourir la stratégie ESS dans sa version stabilisée. Ce document de travail leur a ensuite été partagé pour relecture et suggestions, et de nombreux partenaires ont renvoyé leurs contributions sur cette base :

- CRESS
- AVISE
- FRANCE ACTIVE
- FAIR (ex-Finansol)
- DRIEETS
- GIP Maximilien
- UDES
- URSCOP

Ces contributions, riches et diversifiées selon les expertises portées par chaque partenaire, ont été intégrées dans la mesure des compléments et suggestions proposées, pour enrichir le document final ici présenté.



© Julien Pebrel / MYOP

CONTENU DE LA STRATÉGIE ESS

Pour concrétiser ces ambitions renouvelées, la stratégie sera déclinée en :

- 3 axes stratégiques,
- 11 objectifs,
- 30 actions.

Cette trame permet de couvrir l'ensemble des enjeux prioritaires identifiés par la Région et ses partenaires à l'issue des concertations de l'écosystème et du travail de co-construction de la stratégie ESS.

A noter : cette stratégie, qui découle de la Stratégie régionale en matière de développement économique et d'innovation Impact 2028, a vocation à s'articuler avec plusieurs autres stratégies régionales dont le périmètre rejoint et/ou intègre l'économie sociale et solidaire, éminemment transverse à plusieurs champs d'action de la Région, et notamment la Stratégie Régionale de l'Économie Circulaire 2020-2030 ainsi que la Région Solidaire.

Chaque action est assortie d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs, qui permettront d'évaluer leur impact et leur évolution au cours du déploiement de la stratégie.



© Olivier Laban-Mattei / MYOP



© Hugues-Marie DUCLOS

AXE STRATÉGIQUE 1 : SOUTENIR LA CROISSANCE DURABLE DE L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE

1. Poursuivre et amplifier le soutien au développement de l'ESS en IDF

- Amplifier le soutien aux projets de développement de l'ESS via la gamme Up
- Poursuivre et ajuster le programme d'accélération de structures de l'ESS en Île-de-France
- Créer un « Incubateur Île-de-France » dans les locaux de la Région
- Soutenir la création d'activités relevant de l'ESS
- Mobiliser les fonds européens et les initiatives portées par l'Union européenne au service des projets de l'ESS francilienne
Etudier la faisabilité et l'opportunité d'un abondement ciblé de la Région au Dispositif Local d'Accompagnement

2. Mobiliser des outils de financement durables au service du développement de l'ESS

- Poursuivre et faire évoluer la dynamique d'investissements du fonds InvESS
- Orienter des projets de l'ESS vers le fonds d'investissement stratégique Île-de-France
- Mobiliser les investisseurs solidaires
- Investir dans les structures de l'ESS en amorçage

3. Faciliter l'accès au foncier et à l'immobilier des structures de l'ESS

- Développer un canal d'expression et de remontée des besoins de l'ESS
- Mobiliser les propriétaires, promoteurs et aménageurs immobiliers décisionnaires en Île-de-France

AXE STRATÉGIQUE 2 : FAIRE DE L'ESS UN PARTENAIRE CLÉ DE L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE

4. Faire de l'ESS le partenaire clé de l'impact des entreprises

- Mettre en place la Charte des entreprises engagées et identifier l'ESS comme réservoir de solutions et de bonnes pratiques pour les entreprises privées

5. Faire de l'ESS un partenaire clé de la commande publique

- S'appuyer sur la stratégie achats responsables de la Région Île-de-France
- Sensibiliser les grands donneurs d'ordres
- Mobiliser les opérateurs des grands projets et événements (Grand Paris Express, Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024...)
- Organiser des conventions d'affaires régulières

6. Ancrer durablement l'ESS dans les chaînes de valeur stratégiques franciliennes

- Poursuivre l'animation des coopérations entre ESS et économie « classique »,
- Soutenir l'ancrage de l'ESS dans ces filières stratégiques

7. Faire de l'ESS un partenaire clé du recrutement des entreprises

- Sensibiliser les acteurs économiques au recours à l'inclusion
- Accompagner la mise en œuvre de sourcing et de recrutement inclusifs effectifs



© DR

AXE STRATÉGIQUE 3 : METTRE L'ESS AU CŒUR DES GRANDES TRANSFORMATIONS DE L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE

8. Favoriser l'innovation sociale en Île-de-France

- Adapter le dispositif Innov'up pour faciliter le financement de projets de l'innovation sociale et environnementale

9. Mettre l'ESS en première ligne du développement territorial

- Ajuster le plan d'action CRESS dans les bassins d'emploi
- Identifier et accompagner les projets de l'ESS situés en zones de reconquête économique
- Promouvoir l'ESS comme levier de dynamisation de l'économie résidentielle, notamment dans les territoires ruraux
- Favoriser l'émergence de tiers-lieux solidaires sur les territoires

10. S'appuyer sur l'ESS pour mener la transition écologique et circulaire

- Améliorer la visibilité de l'ESS dans le champ de la transition écologique et de l'économie circulaire
- Accompagner les solutions écologiques de l'ESS
- Faire de l'économie circulaire l'un des champs prioritaires du développement de l'ESS

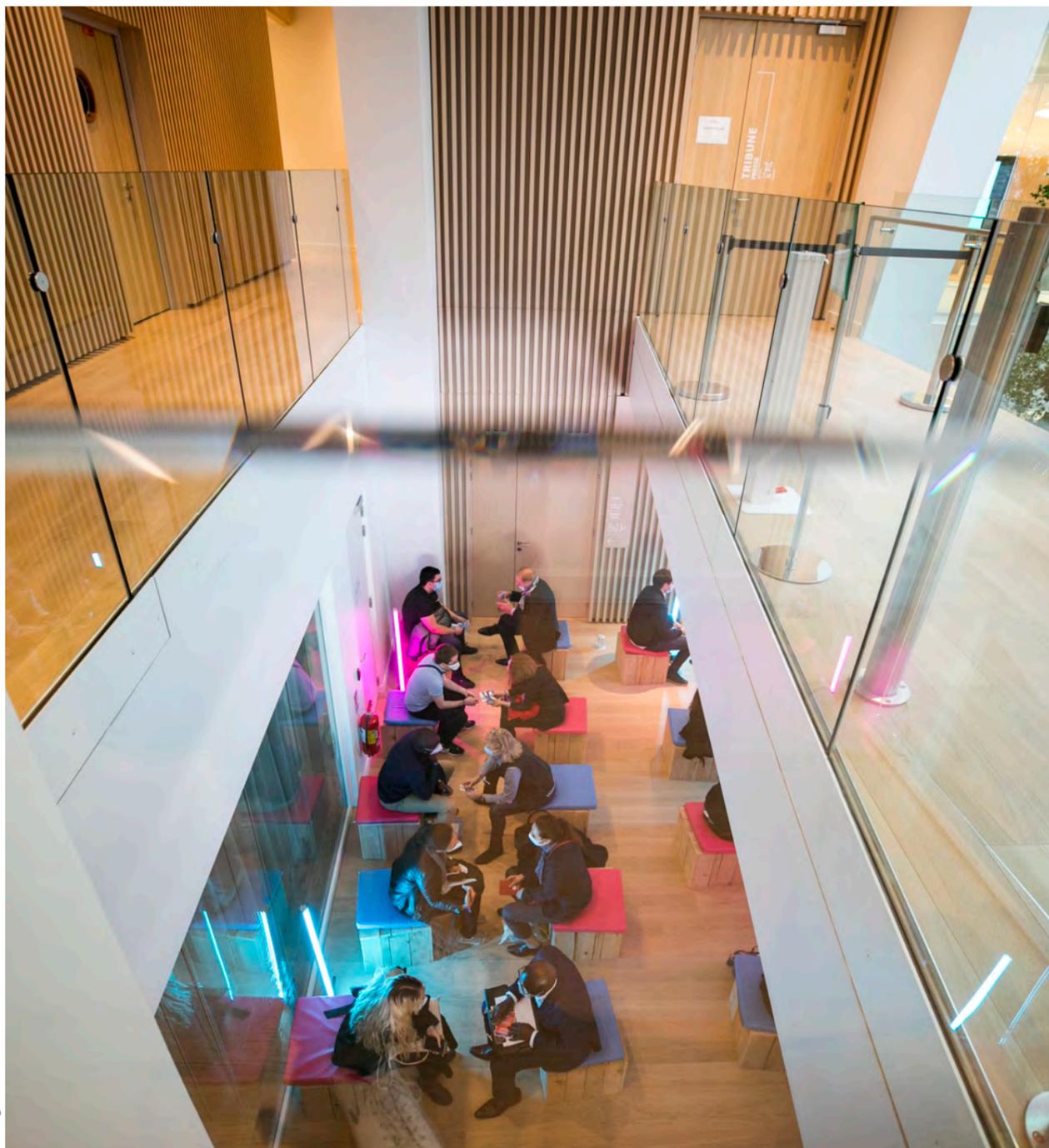
11. Engager l'ESS dans la transformation numérique

- Encourager et accompagner les structures de l'ESS à réaliser leur transition numérique
- Soutenir les structures de l'ESS dans la filière numérique



© Hugues-Marie DUCLOS

AXE STRATÉGIQUE 1 : SOUTENIR LA CROISSANCE DURABLE DE L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE



© Hugues-Marie DUCLOS

OBJECTIF 1 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE

Malgré leur résilience remarquable, les structures de l'ESS ont besoin de reprendre leur élan après deux années de crise prolongée et d'activités bouleversées. Pour cela, la Région souhaite poursuivre et renforcer l'accès des structures de l'ESS à ses dispositifs « de droit commun », et notamment les dispositifs économiques dédiés à la relance et fléchés vers l'accompagnement des TPE-PME franciliennes, classiques et de l'ESS.

• Amplifier le soutien aux projets de développement de l'ESS via la gamme UP

L'objectif de 10% dans la précédente stratégie a été atteint en 2021, voire régulièrement dépassé (confer le bilan de la stratégie 2017-2021). Aujourd'hui, ces aides économiques disposent d'une meilleure visibilité auprès de l'écosystème ESS, et en renforçant les efforts de communication et de diffusion de ces aides auprès des structures (directement et via les réseaux fédérateurs de l'ESS et autres prescripteurs), mais aussi en sensibilisant en continu l'ensemble de la chaîne opérationnelle (agents, membres du jury...), il est possible d'aller plus loin.

La Région souhaite ainsi pousser son ambition pour atteindre progressivement 12 à 15% des lauréats de PM'up en 2028.

**Objectif 12 à 15%
des lauréats
de PM'up en 2028**

• Poursuivre et ajuster le programme d'accélération de structures de l'ESS en Île-de-France :

L'Accélérateur ESS, opéré depuis 2019 par HEC Paris sur la base d'un Appel à Manifestation d'Intérêt annuel, est devenu un programme phare de l'écosystème de l'accompagnement et du changement d'échelle de l'ESS francilienne. **Ce programme, selon ses objectifs premiers, a révélé de nombreux « champions » de l'ESS et accéléré leur passage à l'échelle, mais il a également révélé un besoin de préparation du changement d'échelle pour des structures à fort potentiel.**

Ce programme sera ainsi poursuivi dans une logique d'amélioration continue, en lien avec l'opérateur, en prenant compte les spécificités de chaque type de structure accompagnée pour préparer le changement d'échelle au plus proche des besoins de ces entreprises. La Région sanctuarisera un budget annuel permettant de soutenir ce dispositif à hauteur maximale de 60% de ses dépenses prévisionnelles.

• Créer un « Incubateur Île-de-France » sur une surface de 1500 m² (dans un premier temps) au sein des locaux de la Région à Saint-Ouen, pour accueillir des structures à vocation économique œuvrant dans des secteurs à impact (social, territorial, environnemental, etc.).

L'ESS sera naturellement intégrée dans les modalités de mise en œuvre de cette Station (choix d'un opérateur ancré dans l'écosystème impact et ESS, sélection des entreprises incubées, valorisations de projets liés au volet « handicap » de cet incubateur...).

**1 500 m²
dédiés à un incubateur
Île-de-France à Saint-Ouen**

• Soutenir la création d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire,

en poursuivant le soutien aux principaux partenaires de la Région, et notamment France Active (notamment via le fonds France Active Garantie et le programme « Emergence » en 2022), et en poursuivant le soutien à l'entrepreneuriat ESS via le dispositif Entrepreneur#Leader, relancé en 2022 par la Région. Promouvoir et accompagner la création, la reprise et la transmission d'entreprises en sociétés coopératives (SCOP et SCIC) comme leviers de création de structures de l'ESS, en lien avec l'URSCOP (union régionale des coopératives).



© Hugues-Marie DUJLOS

- **Mobiliser les fonds européens et les initiatives portées par l'Union européenne au service des projets de l'ESS francilienne :**

L'Union Européenne accompagne en effet la dynamique de développement de l'ESS via son Plan d'action pour l'économie sociale⁵, dotée de moyens renforcés, que la Région entend mobiliser au profit de ses acteurs.

Intégrer l'ESS dès les phases amont de la publication des appels à projets des fonds FEDER et FSE+ gérés par la Région (préfiguration, rédaction), faciliter le « portage » des fonds européens par une entité (moyennes/ grandes entreprises de l'ESS, collectivités...) au profit de structures de l'ESS plus petites, favoriser les échanges réguliers entre les services de la Région en charge des fonds européens et les réseaux et structures de l'ESS, mieux faire connaître aux acteurs franciliens les autres initiatives européennes en faveur de l'ESS et les aider à y accéder (programmes Interreg Europe du Nord-Ouest, volet Employment and Social Innovation (EaSI) du FSE+ en gestion directe de la Commission européenne, Fonds InvestEU, Horizon Europe), relai du Portail européen de l'économie sociale, qui est en construction.

La programmation 2021-2027 des fonds européens régionaux prévoit par ailleurs un volet de garantie bancaire pour faciliter le recours à l'emprunt dans les phases de démarrage des projets. Les fonds FEDER pourront être également mobilisés sur les axes compétitivité économie et économie circulaire.

- **Étudier la faisabilité et l'opportunité d'un abondement ciblé de la Région au Dispositif Local d'Accompagnement,**

dans la perspective d'un accès renforcé des structures de l'ESS à des expertises stratégiques pour leur développement, notamment dans le champ des transitions (numérique, écologique...).

En cette période de renouvellement stratégique, la Région se propose de conduire dès 2022, en lien avec les partenaires impliqués, une étude approfondie du bilan du DLA régional, afin de déterminer la pertinence d'un abondement spécifiquement fléché vers des besoins d'expertises qui ne seraient pas couverts à ce jour. La Région se réserve toute liberté quant à l'arbitrage résultant de cette étude, qui sera menée par les services de la Région en lien avec les principaux partenaires du DLA à partir de janvier 2023.

OBJECTIF 2 : MOBILISER DES OUTILS DE FINANCEMENT DURABLES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ESS

Les structures de l'ESS ressortent de la période de crise sanitaire dans une situation délicate : sauvegardées grâce à la forte mobilisation de l'Etat (PGE...), de la Région et de ses partenaires (Fonds Résilience – dette à laquelle la Région a renoncé dès 2021, Prêt Rebond...), leurs bilans sont toutefois grevés par des niveaux d'endettement records, qui génèrent une inquiétude forte quant à la pérennité de leurs modèles. Les entreprises de l'ESS ont donc un besoin urgent de financements durables en haut de bilan, pour rééquilibrer leurs modèles financiers et envisager l'avenir plus sereinement.

- **Poursuivre et faire évoluer la dynamique d'investissements en fonds propres et quasi-fonds propres du fonds InvESS Île-de-France**

Le fonds InvESS Île-de-France, coopérative d'investissement dédié à l'ESS et doté de 6,7 millions € (dont 3,25 millions € apportés par la Région Île-de-France), compte en 2021 un total de 22 entreprises au portefeuille, soit près de 4 millions d'euros investis.

4 millions € investis pour un total de 22 entreprises en 2021

La durée de vie du fonds ayant été étendue jusqu'en octobre 2024, InvESS continuera d'investir dans de nouvelles structures de l'ESS entre 2022 et 2028, jusqu'à épuisement des fonds. La Région accompagnera également l'évolution de la thèse d'investissement d'InvESS, pour veiller à orienter cet outil au plus près des besoins des structures en recherche de financements.

- **Orienter des projets de l'ESS vers le fonds d'investissement stratégique Île-de-France**

La création du fonds d'investissement stratégique d'Île-de-France, doté de 200 M€, vise à renforcer les fonds propres des PME et ETI franciliennes, dont les structures de l'ESS, afin de financer leur relance, investir dans la transition écologique et numérique et accompagner la réindustrialisation du territoire francilien.

La société de gestion désignée début 2022, UI Investissement, sera ainsi sensibilisée à l'importance de la cible ESS dans la thèse d'investissement.

La Région et ses partenaires financeurs solidaires pourront proposer à la société de gestion des dossiers ESS jugés pertinents au regard des critères d'investissement.

La Région organisera également des échanges réguliers entre la gouvernance du fonds d'investissement stratégique et des représentants de la finance solidaire, pour partager leur expertise et faciliter l'accès des entreprises de l'ESS à l'offre d'investissement et d'accompagnement déployée par UI.



© iStock

5. COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Construire une économie au service des personnes : plan d'action pour l'économie sociale COM/2021/778 final du 9 décembre 2021.



© Hervé BOUITET

• **Mobiliser les investisseurs solidaires**

bien au-delà des fonds initiés par la Région, la finance solidaire représente une manne extrêmement importante pour l'ESS. Au niveau national, l'encours de l'épargne solidaire a atteint des records trois dernières années : soit près de 25 milliards d'euros en 2021, selon le dernier Baromètre de la Finance Solidaire⁶.

En Île-de-France, de nombreux financeurs disposent de fonds disponibles et sous-sollicités. Pour que ces fonds soient effectivement investis dans l'ESS francilienne, la Région souhaite activer plusieurs leviers : l'organisation régulière de rencontres entre structures de l'ESS en recherche de financements et investisseurs solidaires (conventions d'affaires, webinaires, ...), et **la sensibilisation régulière des financeurs solidaires à la nécessité de définir et d'adapter leurs critères d'intervention au plus proche des besoins des structures de l'ESS.**

Dans le cadre du comité de pilotage financier de la Stratégie Régionale pour l'Économie Circulaire, une réunion annuelle sera organisée pour répondre aux besoins spécifiques des acteurs de l'ESS du domaine de l'économie circulaire.

**25 milliards €
d'épargne solidaire
au niveau national**

• **Investir dans les structures de l'ESS en amorçage**

alors que l'ESS est pourvoyeuse de nombreuses innovations sociales et environnementales, les entreprises sociales sont souvent sous-capitalisées en phase d'amorçage. Elles ont plus de difficultés que les start-ups traditionnelles à lever des capitaux, faute de fonds de capital-risque maîtrisant bien les modèles économiques. Bien qu'il existe quelques fonds d'amorçage spécialisés dans l'ESS (Makesense, France Active), les fonds à impact sont surtout spécialisés dans le capital développement (NOVESS, INVESS, ...).

La Région souhaite engager en 2023, et en lien avec les principaux acteurs concernés, une évaluation de l'écosystème de financement dans la perspective de favoriser le développement des structures de l'ESS en amorçage.

OBJECTIF 3 : FACILITER L'ACCÈS DES STRUCTURES DE L'ESS AU FONCIER VACANT EN ÎLE-DE-FRANCE

Les structures de l'ESS sont particulièrement exposées aux enjeux d'identification et d'occupation du foncier vacant en Île-de-France : leurs modèles économiques, par nature hybrides et dont la lucrativité est limitée, ne leur permettent pas de mettre autant de moyens qu'une entreprise « classique » dans la location ou l'achat d'un terrain, d'un site de production ou d'un local commercial. Leurs modèles sociaux, quant à eux, présentent des contraintes spécifiques (proximité géographique lors d'un changement de locaux, pour assurer les conditions d'accès et de mobilité de salariés en situation d'insertion professionnelle ou de handicap ; maintien d'un portefeuille de clients parfois très localisés...). Pourtant ces entreprises répondent à de nombreuses problématiques territoriales : emploi local, emploi de personnes en situation d'exclusion, services aux entreprises et/ou aux habitants, mieux- vivre local... Le rapprochement entre ESS et opérateurs fonciers est donc indispensable pour permettre à l'ESS de prendre sa place dans les projets d'aménagement locaux et de s'implanter durablement dans les territoires.

• **Développer un canal d'expression et de remontée des besoins de l'ESS auprès des grands propriétaires de foncier de la Région (EPF francilien, SEM Île-de-France mais aussi propriétaires privés, comme La Poste Immobilier, SNCF Immobilier, Novaxia...)**

La Région a de nombreux partenaires fonciers qui disposent de foncier vacant, à la fois sous forme de baux précaires et de contrats plus pérennes, afin de lancer ou de développer leurs activités sur les territoires.

- En sensibilisant les acteurs fonciers aux besoins et aux spécificités de l'ESS en matière d'immobilier.
- En transmettant systématiquement à l'EPFIF, et à d'autres partenaires en cours d'identification, les recherches de locaux des structures de l'ESS soutenues par la Région. Ce canal de partage d'informations, déjà déployé dans le cadre de l'action 3.4 de la SREC (« Rendre le foncier accessible aux activités de l'économie circulaire »), sera mutualisé et renforcé de façon à valoriser les besoins fonciers et immobiliers tant des structures de l'économie circulaire que des structures de l'ESS.
- **En développant un outil de référencement du foncier vacant fléché vers les structures de l'ESS (sur la base d'un outil existant à identifier).**

- **Mobiliser les propriétaires, promoteurs et aménageurs immobiliers décisionnaires en Île-de-France :** les sensibiliser aux offres de l'ESS pour des projets d'aménagement urbain ou d'occupation transitoire plus inclusifs, solidaires et proches des attentes des collectivités et des franciliens en matière de dynamisme local ; encourager le fléchage de foncier vacant vers les structures de l'ESS.



© Jean LARIVEZ / MYOP

6. COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Construire une économie au service des personnes : plan d'action pour l'économie sociale COM/2021/778 final du 9 décembre 2021.

AXE STRATÉGIQUE 2 : FAIRE DE L'ESS UN PARTENAIRE CLÉ DE L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE



© William ALIX

OBJECTIF 4 : INTÉGRER L'ESS DANS LA CHARTE DE L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES « CLASSIQUES » EN FAVEUR DE L'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La Région, au titre de sa nouvelle stratégie Impact 2028, souhaite encourager les entreprises lauréates d'aides économiques régionales à progresser dans leurs pratiques sociales et environnementales, par la signature d'une « Charte des entreprises engagées ». Cette démarche fera l'objet d'une feuille de route comprenant ladite charte, ainsi que des ressources et services déployés par la Région et ses partenaires pour accompagner les entreprises dans leur progression

- **Mettre en place la Charte des entreprises engagées et identifier l'ESS comme réservoir de solutions et de bonnes pratiques pour les entreprises privées classiques, en vue de concrétiser leur engagement et améliorer leur impact sur le territoire régional.**

La Région pourra s'appuyer notamment sur un marché public permettant de sélectionner un spécialiste de l'impact social et des coopérations responsables et inclusives, en mesure d'appuyer les équipes de la Région dans la mise en œuvre des différents leviers :

- **L'animation d'une « communauté des entreprises engagées » adossée au Paris Region Business Club.** Cette communauté serait ainsi un support de valorisation et de mise en visibilité des structures de l'ESS portant des solutions mobilisables par les entreprises cherchant à progresser en matière d'impact social et environnemental.
- **La poursuite des négociations systématiques de contreparties sociales et environnementales** avec les entreprises à qui la Région attribue des subventions de type « grand projet de R&D et d'innovation », dont les montants conséquents (de 800 000€ à 2-3 millions €) ne peuvent être attribués par la Région sans un engagement préalable des entreprises en matière de maintien et de création d'emploi local, d'inclusion, d'achats responsables, de soutien au tissu associatif local et d'impact environnemental. **Ces contreparties permettent notamment de flécher les engagements de ces entreprises vers l'ESS.**

- **Une offre d'accompagnement individuel et collectif des entreprises pour progresser dans leurs coopérations avec l'ESS** et l'économie à impact, sur la base de leviers concrets (mise à disposition de jours/homme de conseil gratuits par la Région, organisation de webinaires, mises en relation et rencontres, visites apprenantes...).

OBJECTIF 5 : FAIRE DE L'ESS UN PARTENAIRE CLÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La Région, en tant qu'acheteur et membre fondateur du GIP Maximilien (réseau des achats responsables franciliens), a souhaité dès 2015 faire de la commande publique un levier pour agir sur le développement : première Région à insérer dans ses marchés des clauses sociales et environnementales.

- **S'appuyer sur la stratégie achats responsables de la Région Île-de-France pour favoriser l'accès de l'ESS à la commande publique régionale**

Pour maintenir l'exemplarité et la volonté d'entraînement, la Région s'est donnée pour ambition **d'atteindre au moins 30% des marchés notifiés comprenant une considération sociale en 2025**. Concrètement, cela implique de sensibiliser en continu les acheteurs régionaux et acteurs opérationnels de la commande publique aux solutions de l'ESS, de référencer les solutions ESS répondant aux besoins prévisionnels de la Région afin d'intégrer l'ESS en amont de la chaîne de publication des marchés, de diffuser ce référencement aux « comptes clés » achats de la Région, et de renforcer les clauses sociales dans les marchés de la Région.

La Région souhaite également sensibiliser ses acheteurs ainsi que ses partenaires aux outils permettant de faciliter l'accès des structures de l'ESS aux appels d'offres (allotissement, gestion prévisionnelle des marchés...). En effet, bien souvent la commande publique est émise sous un format qui agrège différents types de prestation et/ou différentes zones géographiques, rendant la réponse de structures de l'ESS très difficile.

**Au moins 30 %
des marchés notifiés
comprenant une
considération sociale
en 2025**



© Hugues-Marie DUCLOS

• **Sensibiliser les grands donneurs d'ordres aux coopérations achats avec l'ESS :**

La Région souhaite jouer pleinement son rôle de « porte-parole » des intérêts de l'ESS auprès des grands donneurs d'ordre, en s'appuyant notamment sur la Mission d'Appui aux Clauses Sociales (MACS, portée par le GIP Maximilien et la DRIEETS), la Mission d'Appui aux achats publics circulaires et environnementaux (MAPCE), ainsi que sur les têtes de réseau ESS (CRESS, GRAFIE, UNEA, GESAT...) pour diffuser des ressources pratiques en vue de la concrétisation de ces liens (formation des acheteurs, de même pour les facilitateurs, mises en relation directes, mise en visibilité des consortiums de l'ESS...).

• **Mobiliser les opérateurs des grands projets et événements qui vont rythmer la période stratégique 2022-2028 :**

Grand Paris Express, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024... Cela implique une coordination avec les principaux partenaires régionaux impliqués (Société du Grand Paris, Solideo, ESS 2024...), de façon à inciter les grands groupes privés les mieux positionnés pour répondre aux appels d'offre à « embarquer » résolument l'ESS dans leurs réponses, via des modalités variées (sous-traitance, co-traitance, clauses sociales d'insertion...).



• **Organiser des conventions d'affaires régulières permettant des rencontres directes entre acheteurs et offreurs de solutions de l'ESS**

Organiser des conventions d'affaires régulières permettant des rencontres directes entre acheteurs et offreurs de solutions de l'ESS, pour favoriser la prise de contact opérationnelle autour des besoins concrets des entreprises et des offres activables de l'ESS, notamment en lien avec les clubs d'entreprise de la Région (PRBC, Club ETI...) et en coordination avec ses principaux partenaires.

OBJECTIF 6 : ANCRER DURABLEMENT L'ESS DANS LES CHAÎNES DE VALEUR STRATÉGIQUES FRANCILIENNES

Depuis de nombreuses années déjà, l'ESS s'est remarquablement professionnalisée dans des activités qui lui ont permis de se positionner dans la quasi-totalité des filières économiques franciliennes. A ce titre, elle doit être considérée comme un partenaire de premier plan des entreprises : comme fournisseur, comme prestataire de service, comme sous-traitant ou co-traitant dans la réponse à des appels d'offre... L'ESS a le potentiel pour devenir un maillon ou plusieurs maillons de toutes les chaînes de valeur stratégiques de la région. Cet enjeu est crucial dans la mesure où l'ESS défend non seulement ses expertises et ses savoir-faire dans ces filières, mais aussi la pérennité de ses modèles inclusifs, qui reposent sur l'accès à des débouchés économiques.

La stratégie Impact 2028 pose des ambitions fortes en matière de consolidation et de structuration des chaînes de valeur (voir l'axe « Défendre notre souveraineté industrielle, numérique et alimentaire »), que la Région souhaite articuler avec un objectif d'intégration de l'ESS dans les dynamiques de réindustrialisation, de relocalisation et d'innovation qui vont marquer la période 2022-2028. Cette ambition du SRDEII fait également écho à l'objectif de la SREC d'augmenter la souveraineté régionale en matière d'économie de ressources en s'appuyant sur l'économie circulaire.

• **Poursuivre l'animation des coopérations entre ESS et économie « classique », en mobilisant les filières stratégiques pour qu'elles intègrent des entreprises sociales et solidaires dans leurs chaînes de valeur :** la Région travaillera, en lien avec ses partenaires de l'ESS et de l'inclusion (DRIEETS, GRAFIE, GESAT, UNEA...), à la mobilisation des filières stratégiques pour l'Île-de-France, identifiées dans le SRDEII et particulièrement propices au développement de l'ESS :

- Industrie, industrie du futur
- Santé
- Numérique
- Textile
- Alimentation responsable (circuits courts, production bio et locale...)
- Logistique, transports et mobilités douces
- Luxe et cosmétiques
- Filières d'avenir : hydrogène et énergies renouvelables, quantique...

D'autres filières seront également mobilisées au regard des tensions de recrutement qu'elles rencontrent (voir objectif suivant).

La Région souhaite également intégrer l'ESS le plus en amont possible de la construction et/ou de la relocalisation de ces chaînes de valeur, en sensibilisant les entreprises au plus tôt dans leur création et implantation sur le territoire : les réseaux et communautés de start-ups pourront être mobilisés en faveur des coopérations avec l'ESS au même titre que des réseaux de TPE/PME, ETI et grands groupes.

- **Soutenir l'ancrage de l'ESS dans ces filières stratégiques,** en finançant des projets de modernisation et d'adaptation des capacités de production des entreprises de l'ESS aux évolutions de certaines activités (notamment dans le champ des industries), grâce à la gamme UP (TP'up, PM'up et Innov'up notamment, mais également des appels à projets thématiques auxquels l'ESS a pleinement accès) et au fonds d'investissement stratégique.



© Jean LARIVEZ MYOP

7. Observatoire des grands projets franciliens, lancé le 9 mai 2022 par la DRIEETS, la Société du Grand Paris, SNCF Réseau, la RATP et la SOLIDEO.



©???

OBJECTIF 7 : FAIRE DE L'ESS UN PARTENAIRE CLÉ DU RECRUTEMENT DES ENTREPRISES

Les structures inclusives de l'ESS (structures de l'insertion par l'activité économique et structures relevant du secteur du travail protégé et adapté) constituent des viviers de compétences incontournables pour les entreprises qui font face à des difficultés de recrutement. Ces viviers sont toutefois méconnus des entreprises et de nombreux biais freinent encore les recrutements dits « inclusifs » (biais envers les publics issus de parcours d'insertion ou adaptés ; mais aussi biais des salariés issus de parcours inclusifs envers certains métiers...).

Pour lever ces freins et favoriser le sourcing par les entreprises des salariés issus de parcours inclusifs, la Région souhaite jouer un rôle d'intermédiation et d'incitation entre les entreprises et les acteurs de l'ESS, et notamment ceux relevant de l'inclusion, comme détaillé dans le SRDEII (Axe 3 « Réduction des inégalités sociales et territoriales, sous-axe « Identifier l'emploi inclusif comme une réponse durable aux tensions de recrutement des entreprises »).

- **Sensibiliser les acteurs économiques au recours à l'inclusion pour répondre à des problématiques de métiers en tension :** faire connaître les entreprises inclusives (SIAE, structures du secteur du travail protégé et adapté) et leurs modalités de coopérations avec les entreprises (recrutements directs, intérim, CDD Tremplin, ...) ; mettre en visibilité les structures de l'ESS qui proposent des parcours de formation et d'emploi liés à des métiers en tension. Pour le recrutement de personnes en situation de handicap, la Région travaillera notamment en lien avec l'AGEFIPH, au titre de l'accord-cadre renouvelé en 2022, de façon à coordonner certaines actions et moyens de sensibilisation des entreprises et filières, notamment en développant des actions de communication autour de la connaissance du handicap auprès des entreprises et collectivités.

En complément, les structures de l'ESS étant elles-mêmes confrontées à des difficultés de recrutement, la Région pourra également s'appuyer sur la CRESS et l'UDES pour appréhender les dimensions relatives à l'attractivité des métiers et au développement de l'emploi ESS.

Pour le recrutement de personnes en situation de handicap, la Région travaillera notamment en lien avec l'AGEFIPH, au titre de l'accord-cadre renouvelé en 2022, de façon à coordonner certaines actions et moyens de sensibilisation des entreprises et filières, notamment en développant des actions de communication autour de la connaissance du handicap auprès des entreprises et collectivités.

En complément, les structures de l'ESS étant elles-mêmes confrontées à des difficultés de recrutement, la Région pourra également s'appuyer sur la CRESS et l'UDES pour appréhender les dimensions relatives à l'attractivité des métiers et au développement de l'emploi ESS.

- **Accompagner la mise en œuvre de sourcing et de recrutement inclusifs effectifs**, via une prestation d'accompagnement des entreprises déployée dans le cadre du marché d'animation des coopérations entre ESS et économie « classique ».

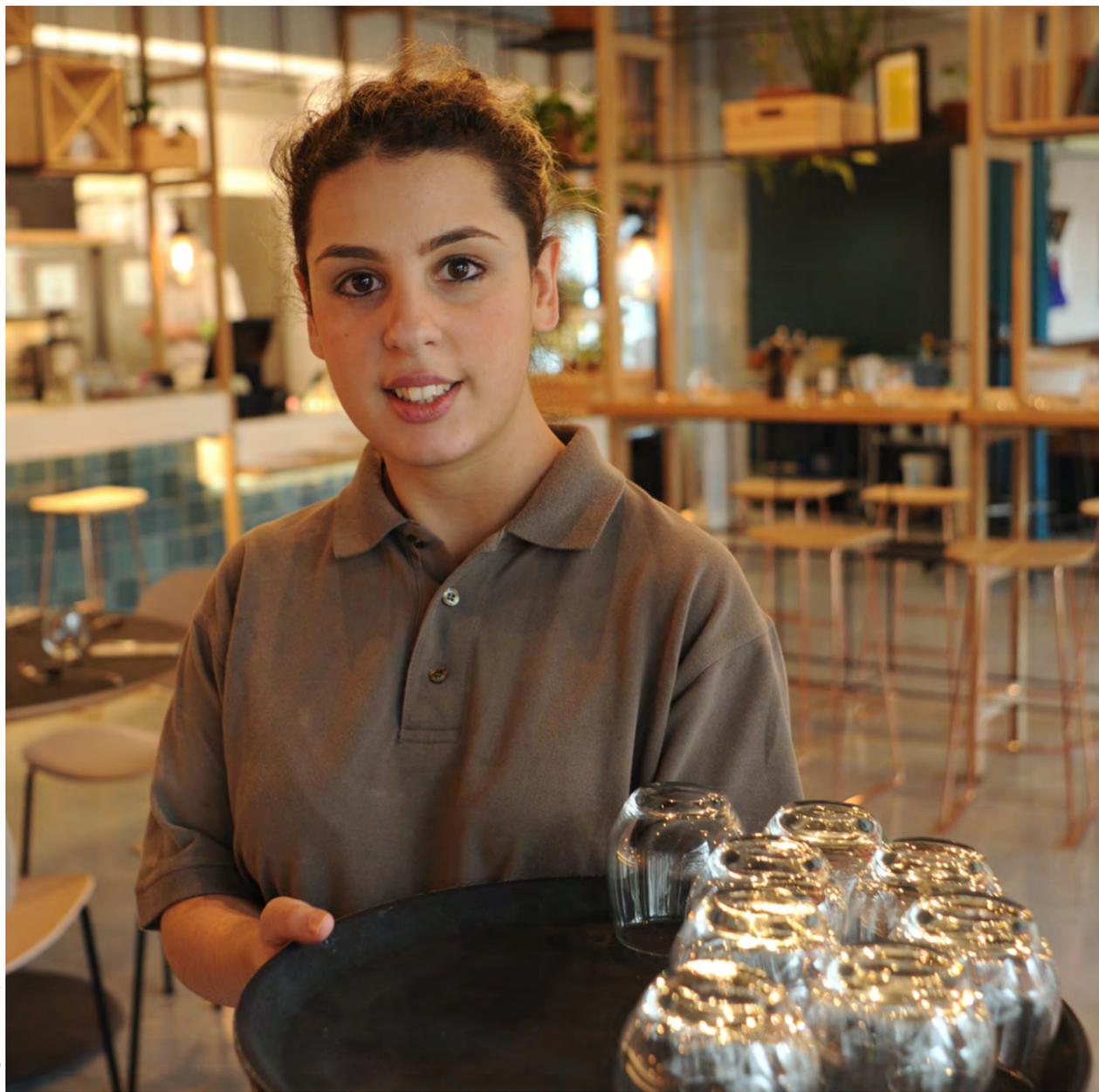
Ces efforts seront notamment déployés en direction des filières qui concentrent de fortes tensions de recrutement, notamment (liste non exhaustive, qui pourra être complétée au fil de la période stratégique) :

- Logistique et transports
- BTP
- Services à la personne et médico-social
- Gardiennage et sécurité
- Hôtellerie et restauration
- Déchets, réemploi, réparation



© Julien Pebrel / MYOP

AXE STRATÉGIQUE 3 : METTRE L'ESS AU CŒUR DES GRANDES TRANSFORMATIONS DE L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE



© Agnes Dherbeys / MYOP

OBJECTIF 8 : FAVORISER L'INNOVATION SOCIALE EN ÎLE-DE-FRANCE

En matière de soutien à l'innovation, la Région s'est dotée d'outils performants, et notamment l'aide « Innov'up », pilotée en partenariat avec la Banque Publique d'Investissements. La Région constate toutefois la nécessité d'une meilleure prise en charge des projets relevant de l'innovation sociale et environnementale, qui sont généralement hors des grilles de lecture habituelles de l'innovation technologique ou technique.

- Adapter le dispositif Innov'up pour faciliter le financement par la Région de projets d'innovation sociale et environnementale.

La Région souhaite en effet clarifier les modalités d'intervention de la Région et les moyens à déployer en faveur de l'innovation sociale dès 2023.

Méthodologie	Calendrier
Groupe de travail Région ayant pour objet la réalisation d'un état des lieux de l'offre régionale en matière de financement de l'innovation sociale, de façon à identifier les principales difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux	D'avril à juillet 2022.
Échanges qualifiés avec des réseaux, accompagnateurs, financeurs et porteurs de projets de l'innovation sociale et environnementale.	
Arbitrages à l'issue de l'état des lieux	Été 2022.
Processus de mise à jour des règlements d'intervention, étude des premiers projets.	À partir d'octobre, novembre 2022



© Hugues-Marie DUCLOS

OBJECTIF 9 : METTRE L'ESS EN PREMIÈRE LIGNE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'ESS, économie historiquement et « par nature » ancrée dans les territoires, présente un potentiel énorme pour les collectivités infrarégionales, mais manque encore de visibilité auprès des acteurs locaux. Ces structures sont pourtant présentes dans tous les domaines du « vivre ensemble » et du « vivre local », de la crèche à la recyclerie, en passant par une palette très large de commerces et services de proximité (restauration et commerces de bouche, artisanat, conciergerie, aide à domicile, gestion des déchets...). Implantée au cœur des territoires, l'ESS doit être en première ligne du dynamisme local.

Forte de ce constat, et consciente des disparités que connaissent les territoires en termes d'implantation de structures de l'ESS, la Région a souhaité dès 2017 décliner des actions de promotion et de valorisation de l'ESS au plus près des territoires, en confiant à la CRESS un plan d'actions auprès des bassins d'emploi et de formation. Ce plan d'actions, subventionné par la Région de façon régulière depuis 2017, a permis à la CRESS de développer son offre de services aux territoires et de référencer les solutions de l'ESS à destination des collectivités dans un Cahier des Solutions Locales et innovantes⁸. Le déploiement de ce plan d'actions a toutefois été fortement percuté par la crise sanitaire. En ce début de nouvelle période stratégique, la Région et la CRESS ont ainsi travaillé ensemble à l'actualisation de ce plan d'action.

8. <https://www.ciessidf.org/documents/7029/>



© IDF Médiathèque / Adrien Thoubert

- **Ajuster le plan d'action de la CRESS dès 2022, de façon à mieux prendre en compte les spécificités des bassins d'emploi et de formation**, sur la base d'une méthodologie actualisée.

Cette nouvelle méthodologie s'attachera notamment à répondre de façon plus efficace aux enjeux suivants :

- Une priorisation objectivée des interventions de la CRESS dans les bassins d'emploi et de formation, selon des indicateurs quantitatifs (permettant d'objectiver les disparités territoriales en termes d'implantation de structures et d'emplois ESS) et qualitatifs (niveaux de sensibilisation et de proactivité des différents bassins d'emploi sur l'ESS) ;
- Une meilleure visibilité de l'offre de services de la CRESS et des outils mobilisables par les collectivités, en réponse à leurs besoins. La Région et la CRESS souhaitent ainsi relancer les dynamiques d'animation et de locales autour de l'ESS, en lien avec les acteurs clés du territoire (élus, agents des collectivités, réseaux d'entreprises, entrepreneurs...).

- **Identifier et accompagner les projets de l'ESS situés dans les 30 zones de reconquête économique**, en cohérence avec les objectifs du SRDEII, dans la mesure où les projets de l'ESS contribuent activement au dynamisme économique et à la réduction des fractures (économiques, sociales et territoriales) dans ces zones.

- **Promouvoir l'ESS comme levier de dynamisation de l'économie résidentielle, notamment dans les territoires ruraux :** mettre en visibilité les solutions de l'ESS correspondant aux principaux besoins des collectivités locales et rurales pour redynamiser leurs territoires (alimentation, mobilités, services à la personne, services aux entreprises, commerces de proximité...) et en lien avec la future Agence Île-de-France Ruralité.

- **Favoriser l'émergence de tiers-lieux solidaires sur les territoires :** diffuser auprès de l'écosystème ESS l'appel à projets dédié à la création de tiers-lieux (appel à projets annuel « Aide à la création de tiers-lieux ») ; identifier, en lien avec ses principaux relais territoriaux (CRESS, réseaux de tiers-lieux, bassins d'emploi et de formation) des tiers-lieux « ambassadeurs » de l'ESS dans chaque département. La Région souhaite en effet que **ces tiers-lieux soient des démonstrateurs du potentiel de dynamisme local de l'ESS**, qui puissent participer à l'animation et à la valorisation de l'ESS à l'échelle locale.

OBJECTIF 10 : S'APPUYER SUR L'ESS POUR MENER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CIRCULAIRE DE L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE

L'ESS dispose de nombreuses expertises et savoir-faire, et notamment dans l'économie circulaire. Ces structures doivent être soutenues et accompagnées de façon à développer leurs solutions en Île-de-France, en cohérence avec la stratégie régionale de l'économie circulaire (SREC), adoptée dès 2020.

D'autre part, dans un contexte réglementaire toujours plus contraignant (loi AGEC, Responsabilités Élargies des Producteurs, mise en œuvre du Fonds Réemploi, évolutions progressives des réglementations européennes en matière de Déclaration de Performance Extra-Financière...), les entreprises de tous secteurs doivent résolument s'engager dans leur propre transformation vers des pratiques plus écologiques. Les entreprises de l'ESS n'échappent pas à cette règle, et doivent faire face à une concurrence de plus en plus intense dans beaucoup de marchés, face au secteur privé qui dispose de plus de moyens pour assurer sa transformation et garantir sa compétitivité. La Région souhaite ainsi accompagner la montée en puissance de l'ESS dans la transition écologique :

- **Améliorer la visibilité de l'ESS dans le champ de la transition écologique et de l'économie circulaire :** sensibiliser les réseaux d'entreprises aux solutions ESS activables pour leur transition écologique, organiser des conventions d'affaires (sur le modèle des « Business meetings de la transition verte » du 22 avril 2022), mettre en réseau les entreprises de l'ESS qui portent des solutions dans les différents champs de la transition écologique (économie circulaire, recyclage, réutilisation, réemploi, gestion des déchets, mobilités douces, réduction de l'impact carbone, transition énergétique...). **Diffuser et faire connaître les offres de services existantes (par exemple, celle de la CRESS en lien avec l'ADEME, Carteco...).** **S'appuyer sur le partenariat de la Région avec la Fondation Solar Impulse pour labelliser des solutions de l'ESS et de l'économie circulaire franciliennes et les faire connaître.**

- **Accompagner les solutions écologiques de l'ESS : amplifier la communication sur les dispositifs de financement et d'accompagnement portés par la Région** (gamme UP, dispositif « Economie circulaire et zéro déchets », budget participatif écologique et solidaire...) et par l'ADEME, pour aider les structures de l'ESS à développer leurs modèles lorsqu'ils sont naturellement ancrés dans la transition écologique, ou bien à mener la transition de leurs propres activités vers des pratiques plus écologiques.

- **Faire de l'économie circulaire l'un des champs prioritaires du développement de l'ESS :** l'économie circulaire constitue en effet un vivier extrêmement conséquent de projets portés par des structures sociales et solidaires, que la Région souhaite accompagner dans leur développement sur le territoire. **Les principaux partenaires de la Région en matière d'ESS sont ainsi associés aux comités régionaux de la SREC, de façon à suivre la mise en œuvre des actions et à partager les enjeux liés à l'essor de l'économie circulaire en Île-de-France.**



© Pierre Hybre/MYOP





© Oan Kim/MYOP

OBJECTIF 11 : ENGAGER L'ESS DANS LA TRANSITION NUMÉRIQUE

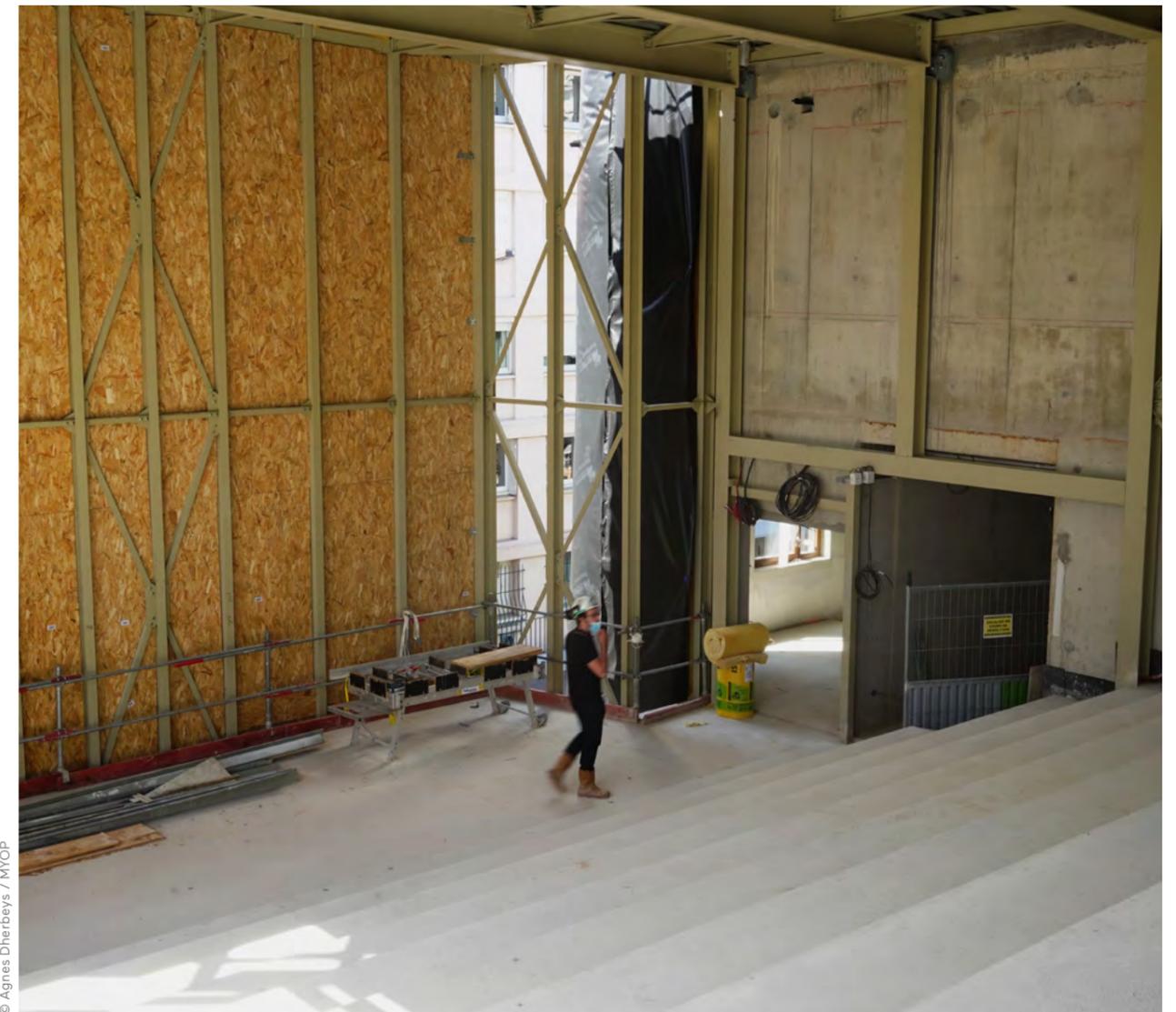
Les structures de l'ESS, face à la transition numérique, ont une problématique double :

- **Un fort enjeu de montée en compétences et de mise à niveau de leurs pratiques digitales**, face à un secteur privé ultra-concurrentiel. La crise sanitaire a eu pour effet d'accélérer la digitalisation de nos modes de vie et de travail, et pour garantir leur pérennité et leur développement, les structures de l'ESS doivent être spécifiquement accompagnées pour prendre le virage numérique.
- **Des opportunités dans la construction et l'évolution d'une filière numérique inclusive et responsable**, dans laquelle de très nombreuses structures sont déjà fortement professionnalisées et s'organisent pour gagner en visibilité dans la filière (à l'instar du consortium numérique de l'UNEA).

- **Encourager et accompagner les structures de l'ESS à réaliser leur transition numérique :** identifier les structures de l'ESS n'ayant pas encore réalisé leur transition numérique, les conseiller sur les solutions ainsi que les dispositifs d'accompagnement existants pour répondre à leurs besoins ; mobiliser les grands groupes du numérique afin de flécher le mécénat de compétences de leurs salariés auprès de structures de l'ESS.
- **Soutenir les structures de l'ESS dans la filière numérique.** **L'ESS est déjà un acteur fort du numérique, qu'il s'agit d'encourager et d'ancrer durablement dans cette filière.** Les principes de l'ESS s'inscrivent en effet pleinement dans l'histoire d'Internet et des pratiques de partage et de collaboration numériques (peer-to-peer, communs numériques, etc.). Les alternatives proposées par l'ESS prennent diverses formes : des coopératives de plateforme à contre-courant de « l'ubérisation » de l'économie (Mobicoop, Les oiseaux de passages, etc.), à l'édition de logiciels libres (Framasoft, Coopcycle, etc.) pour

proposer des alternatives aux géants du numérique, en passant par les « places de marché » solidaire (Recyclivire, Label Emmaüs, etc.) pour allonger la durée de vie des produits et favoriser l'inclusion numérique pour les publics les plus éloignés. Enfin, l'ESS a développé des solutions pour que la révolution numérique bénéficie à toutes et tous : d'une part, en favorisant l'inclusion numérique par l'accompagnement des publics éloignés ou exclus du numérique (illettrisme), ou par la formation aux métiers du numérique pour des personnes peu qualifiées. D'autre part, pour que la révolution numérique soit plus respectueuse de l'environnement, les entreprises et organisations de l'ESS mènent des actions de sensibilisation des usagers à une utilisation plus responsable du numérique, et favorisent le réemploi d'ordinateurs ou de smartphones.

Il s'agit donc de mettre en réseau ces acteurs avec les têtes de réseau et les entreprises du secteur numérique, pour favoriser l'émergence d'une filière numérique inclusive et circulaire, qui intègre et s'inspire des compétences et les expertises de l'ESS. Cela suppose notamment de faire connaître les acteurs numériques de l'ESS dans toutes les activités clés de la filière (services numériques, inclusion numérique, plateformes et marketplaces, reconditionnement et réemploi de matériel informatique...) ; mettre en lumière les écoles de formation aux métiers du numérique issues de l'ESS, qui sont des démonstrateurs de la formation inclusive dans les métiers du numérique ; sensibiliser en interne la Région pour faciliter l'accès des écoles de formation de l'ESS aux marchés de la formation professionnelle.



© Agnes Dherbeys / MYOP



LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DE LA STRATÉGIE ESS

RÉGULARISER ET ANIMER LE COMITÉ DES PARTENAIRES ESS AUTOUR DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉGION EN CHARGE DE L'ESS ET DES ACHATS RESPONSABLES

Sous la présidence de Sylvie Mariaud, Vice-Présidente en charge de l'ESS et des achats responsables

Objet : suivi des grands axes de la stratégie, partage des actualités et des remontées « terrain » des partenaires, échanges thématiques autour d'enjeux stratégiques pour l'ESS.

Composition à date (septembre 2022) : Région Île-de-France, CRESS, France Active, Banque des Territoires, DRIEETS, GRAFIE, URSCOP, InvESS, FAIR (ex-Finansol), AVISE, UDES, UNEA, NovESS (Mandarine Gestion), Les Canaux, Impact France, Lita.co, Makesense, Accélérateur ESS, Groupe SOS, SocialCOBizz, Crédit Coopératif.

METTRE EN PLACE UN COMITÉ DE PILOTAGE OPÉRATIONNEL DE LA STRATÉGIE ESS

Pilotage technique par la Mission ESS et Développement économique inclusif du Pôle Entreprises et Emploi.

Objet : suivi opérationnel des objectifs et actions de la stratégie, partage des indicateurs et des calendriers de déploiement, ajustement des actions le cas échéant.

Composition : services de la Région pilotes et/ou référents des actions, ainsi que les partenaires opérationnels directement impliqués dans les dispositifs.

CONSULTER RÉGULIÈREMENT LES ENTREPRENEURS DE L'ESS AU FIL DU DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE

Pour prolonger la démarche partenariale et concertée de construction de cette stratégie ESS, la Région souhaite **maintenir un lien continu avec les entrepreneurs et porteurs de projets de l'ESS durant ce nouveau mandat.**

Ces temps d'écoute seront proposés régulièrement et menés par la Vice-présidente ainsi que par les services :

- Lors des Conférences régionales de l'ESS
- Lors de temps d'échanges dédiés autour de la Vice-présidente (rencontre régulière d'entrepreneurs de l'ESS, en veillant à une représentation équilibrée entre TPE, PME et ETI de l'ESS).
- Lors d'échanges avec l'équipe référente au sein du pôle Entreprises et emploi de la Région (3 personnes)



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél.: 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **iledefrance**

 **iledefrance**